

Clisson : naissance et essor d'une agglomération castrale

La naissance et le développement de Clisson s'inscrivent parfaitement dans la période d'essor que connaît l'Europe occidentale entre le XI^e et le XIII^e siècle. Malheureusement, avec des pièces d'archives qui, pour l'ensemble de cette période, se comptent sur les doigts d'une main, la carence documentaire a largement découragé les efforts des historiens au point que sur ce sujet l'ouvrage de P. de Berthou¹, vieux de près d'un siècle, fait encore autorité. Il est pourtant possible, en envisageant différents angles d'approche, de parvenir au moins à des hypothèses plausibles.

Les origines

Clisson est bien fille du Moyen Âge : son sol et celui des communes voisines n'a guère livré de vestiges plus anciens. À Clisson même, on a seulement trouvé deux monnaies gauloises et une monnaie d'or uniface de Constantin utilisée à une époque indéterminée puisqu'elle était percée de deux trous pour servir de bijou. De même, Gorges n'a fourni que des monnaies gauloises et une de Tibère. C'est seulement à Saint-Lumine qu'ont été repérés des vestiges gallo-romains en face de La Courbejollière². En fait, Clisson se situe en bordure d'une vaste zone située de part et d'autre de la Maine, qui fut progressivement mise en valeur, dont la forêt de Touffou est l'unique vestige³. Cette mise en valeur fut encadrée au haut Moyen Âge par des monastères : au nord, Saint-Martin de Vertou et à l'ouest, Déas, aujourd'hui Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, qui dépendait de Noirmoutier. La toponymie proche de Clisson rappelle ce premier assaut

¹ BERTHOU, P. de, *Clisson et ses monuments*, Nantes, 1910. Réédition Le Livre d'Histoire, Paris, 1999.

² PROVOST, M., *Carte archéologique de la Gaule - La Loire-Atlantique*, Paris, 1988, p. 33.

³ TONNERRE, N.-Y., *Naissance de la Bretagne - Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, 1994, p. 444 et 413.

avec Saint-Hilaire et Saint-Lumine-de-Clisson. Saint Hilaire fut évêque de Poitiers de 349 à 367 ; saint Lumine est en réalité saint Lubin, évêque de Chartres entre 541/549 et 552/567. Bien entendu, les dédicaces peuvent être largement postérieures à ces dates mais elles témoignent que nous sommes là dans une zone de contact où interfèrent des influences venues du nord comme du sud. D'après l'examen des limites paroissiales Gorges apparaît comme la paroisse la plus ancienne, ce que ne contredit pas sa dédicace à saint Martin de Vertou : à l'évidence, celles de Clisson furent établies aux dépens de son ressort.

La naissance de Clisson se situe lors du second essor marqué par la naissance des châteaux, le plus proche étant celui du Pallet. L'analyse du toponyme *Clicum* n'est pas évidente. On l'a rapprochée sans plus d'arguments de *l'aula Clis*, proche de Guérande, résidence au IX^e siècle du prince Pascweten⁴. Le terme «clisse» est absent du *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de F. Godefroy. Seule y figure «esclice», qui, comme l'«éclisse» de la langue moderne désigne un éclat, mais qualifie aussi, avec des exemples empruntés au nord de la France, le partage d'un bien. Dans la mesure où les paroisses de Clisson ont été taillées dans celle de Gorges, cette étymologie pourrait être retenue, inverse de celle de Lécousse – *Excussa*, «la Dépouillée» – qui pourrait avoir désigné cette paroisse après que Fougères eut été créée à ses dépens⁵. Absent également du dictionnaire de Furetière, «clisse» apparaît enfin au XIX^e siècle dans celui de Littré pour désigner une claie d'osier ou de jonc destinée à l'égouttage des fromages ou à la protection des bouteilles pendant que «clisser» est un terme de vannier pour désigner ces opérations. Les dictionnaires régionaux fournissent un sens plus adéquat : en Poitou, la «clisse» ou «clice» est synonyme de «claie, clôture, barrière»⁶. Dans ce cas, concernant une fortification, la «clisse» pouvait s'appliquer à une clôture qui pouvait être vive, formée d'éléments entrelacés destinés plus à ralentir qu'à empêcher la progression de l'ennemi. Ce genre de clôture a donné naissance à deux autres toponymes bien connus : la «Haie», comme La Haie-Fouassière à 15 km. au nord de Clisson et le «plessis» comme, plus proche, Le Plessis-Brézot. C'est cette étymologie qui a été retenue depuis P. de Berthou ; c'est la plus vraisemblable.

À partir du milieu du XI^e siècle, de la présence dans l'entourage comtal de personnages dits *de Clizum* ou *de Clizone* se déduit l'existence d'un château. Toutefois, ceux-ci ne portent pas le titre de *dominus* à une époque

⁴ COURSON, A. de, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Paris, 1863, n° 23.

⁵ CHÉDEVILLE, A., et TONNERRE, N.-Y., *La Bretagne féodale (XI^e-XIII^e siècle)*, Rennes, 1987, p. 396.

⁶ Voir dans le présent ouvrage, l'étude de J.-P. Brunterc'h, «Les origines de la seigneurie de Clisson (XI^e-XIII^e siècles)», p. 5-58.

où il n'y a pas de *dominus* sans château ; il faut pour cela attendre jusqu'au début du XIII^e siècle. Heureusement, J.-P. Brunterc'h a trouvé récemment un texte de la fin du XI^e siècle qui témoigne explicitement de l'existence du *castrum* de Clisson : *castrum quod vocatur Clithonium*⁷. Il est remarquable de constater que ce château s'élève sur la rive gauche de la Sèvre alors que la rive droite offrait un site tout aussi fort au confluent de la Sèvre et de la Moine, qui contrôlait plus aisément le franchissement de ces deux cours d'eau et que traversait sans doute l'ancienne voie romaine de Nantes à Poitiers. Ou bien existait déjà sur la rive gauche un établissement humain qu'il était intéressant à la fois de protéger et d'exploiter, desservi, comme nous le verrons plus loin, par une route au moins aussi fréquentée que celle de la rive droite. Ou bien, sur cette rive droite, il y avait un établissement religieux hostile à l'implantation mitoyenne d'un château. Cette dernière hypothèse est suggérée par le contenu de l'acte de 1105 par lequel Clisson entre véritablement dans l'histoire.

Les premiers sanctuaires

Cette année-là, l'évêque de Nantes Benoît, en compagnie de Gaudin, [seigneur] de Clisson, entérine un accord entre les moines bénédictins de Saint-Jouin-de-Marnes et les chanoines de la Trinité de Clisson⁸. Ces chanoines dont le texte dit qu'ils suivent la règle de saint Augustin sont des chanoines réguliers. Alors qu'il vont connaître un essor marqué en Bretagne après 1130, parallèlement aux cisterciens, leur présence est encore exceptionnelle : seuls peuvent être mentionnés ceux de Doulon installés la même année par ce même évêque Benoît⁹. Ceux de Clisson ne doivent pas être beaucoup plus anciens à la Trinité car l'endroit appartenait en fait à Saint-Martin de Vertou, devenu une dépendance de Saint-Jouin-de-Marnes, à qui ils devront verser chaque année une redevance de cinq sous, étant entendu que si les chanoines renonçaient à leur établissement en ce lieu, celui-ci reviendrait à Vertou. Ce qui se produisit puisque, jusqu'au XVII^e siècle, la Trinité abrita un prieuré de Saint-Jouin-de-Marnes. Sans doute, ces chanoines échouèrent-ils rapidement comme ceux de Doulon qui, eux, firent place aux moines de Marmoutier. Rien ne prouve dans ce document que la Trinité était le siège d'une paroisse car le terme *ecclesia* qu'il utilise sert également à désigner un prieuré ou une abbaye. Il en va de même pour l'*ecclesia* de Saint-Jacques de Clisson mentionnée

⁷ *Ibidem*, p. 5-58.

⁸ Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. I, Paris, 1742, col. 511-512.

⁹ *Ibidem*, col. 509-510.

dans cette même charte, dont l'évêque Benoît reconnaît la propriété à Saint-Jouin-de-Marnes. Celle-ci doit être récente puisque c'est à cette époque que se développe le culte de saint Jacques au long des chemins de Compostelle. On peut donc seulement affirmer l'existence de deux sanctuaires au début du XII^e siècle : la Trinité sur la rive droite et Saint-Jacques sur la rive gauche. Dans la mesure où cette dernière église est située en dehors de ce qui est déjà ou de qui sera plus tard la ville close, on peut admettre aussi l'existence de l'église Notre-Dame à l'intérieur de cette enceinte. Cette hypothèse est plus que vraisemblable en 1137 lorsque le pape Innocent II approuve la décision de l'évêque de Nantes Brice d'accroître le nombre des chanoines de son chapitre et de leur conférer des biens et des droits, notamment ceux qu'[un chanoine nommé] Porcher avait sur trois (ou les trois) églises de Clisson. Celles-ci ne sont pas désignées, mais, comme J. -P. Brunterc'h, il y a tout lieu d'y voir La Trinité, Saint-Jacques et Notre-Dame¹⁰.

Apparaissent ensuite deux autres églises, toujours sur la rive gauche de la Sèvre. D'abord, au sommet du versant face au château, Saint-Gilles, qui doit être aussi contemporaine des pèlerinages vers Saint-Gilles-du-Gard aux XII^e et XIII^e siècles. Son emplacement est actuellement occupé par l'édifice de style classique construit au début du XIX^e siècle pour recevoir les sépultures des frères Cacault qui relevèrent Clisson au lendemain des guerres de Vendée. Un sondage archéologique réalisé en 1997 a révélé sous les vestiges d'une église attribuée au XV^e siècle un radier en quart de cercle qui appartenait à un édifice plus vaste, peut-être du XII^e siècle¹¹. Dans la mesure où ce sanctuaire est également dédié à saint Brice, évêque de Tours, successeur au V^e siècle de saint Martin, il aurait pu succéder à une ancienne chapelle peut-être contemporaine de l'évangélisation de la région ou de la première vague médiévale de mise en valeur dont témoignent à proximité Saint-Hilaire et Saint-Lumine. Enfin, il y a l'église de la Madeleine qui appartenait aux Templiers. Ceux-ci apparaissent pour la première fois en Bretagne en 1141 lorsque le duc Conan III leur donne de quoi s'installer à Nantes¹². Leur maison de Clisson n'est pas mentionnée en 1162 dans l'acte du duc Conan IV qui confirme et énumère les biens des Templiers en Bretagne¹³. N'étaient-ils pas encore installés ? L'acte est considéré comme suspect ; de toute manière, ils n'ont pas dû tarder car l'architecture de l'édifice est incontestablement du XII^e siècle. Dans les textes, celui-ci apparaît seulement vers 1300 lorsque le précepteur du

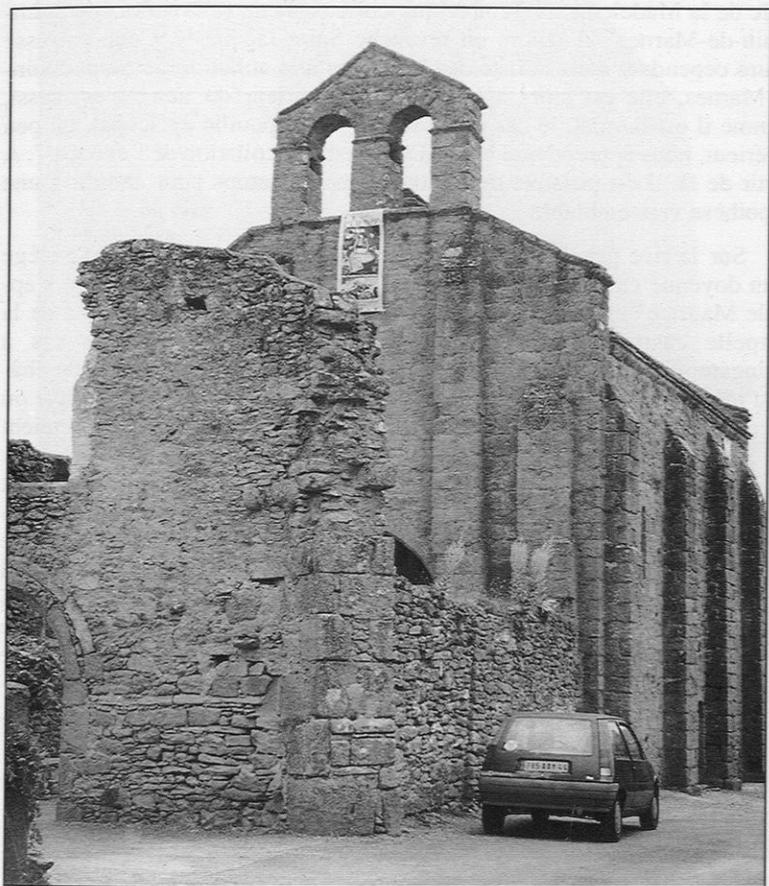
¹⁰ Voir dans le présent ouvrage, l'article déjà cité de J.-P. Brunterc'h, p. 5-58.

¹¹ DRAC Pays de Loire, Service régional de l'archéologie, *Bilan scientifique de la Région Pays de Loire 1997*, s. 1., 1999, p. 16-17.

¹² Dom Morice, *Preuves, op. cit.*, col. 583-584.

¹³ LA BORDERIE, A. DE, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e-XIII^e s.)*, Rennes, 1889, n° 49.

Temple à Clisson reçoit dans l'église du lieu comme chevalier de l'ordre un certain Nicolas Rousseau¹⁴. Des cinq sanctuaires clissonnais, on peut considérer la Madeleine comme le plus récent. Située à plus de 800 m au sud du château, cette église est bâtie à quelques mètres de la limite des diocèses de Nantes et de Poitiers et de celle qui sépare les terres propres à la Bretagne de celles des marches communes avec le Poitou et l'Anjou. Les Templiers recherchaient volontiers une telle situation qui leur permettait aisément de passer de l'autre côté en cas de conflit avec l'autorité épiscopale ou avec le pouvoir civil.



Cliché A. Chréteville

Église de la Madeleine avec l'avant-nef du XV^e siècle

¹⁴ GUILLOTIN DE CORSON, A., *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne*, Nantes, 1902, p. 238.

Les premières paroisses

Les textes, les dédicaces et aussi l'archéologie conduisent donc à affirmer qu'il y avait cinq sanctuaires à Clisson au XIII^e siècle. Il est beaucoup plus difficile de savoir combien il y avait de paroisses et depuis quand. Les deux premiers documents sur lesquels on puisse faire fond ne datent que de la fin du XV^e siècle : ce sont des pouillés qui recensent les bénéfices ecclésiastiques et les paroisses. Le premier cite les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Gilles qui sont alors réunies, celle de la Trinité et celle de la Madeleine du Temple qui, curieusement, relève alors de Saint-Jouin-de-Marnes ; il ignore en revanche Saint-Jacques¹⁵. Cette paroisse figure cependant dans la liste des bénéfices à la collation de Saint-Jouin-de-Marnes, elle est alors à la collation du prieur du lieu ; c'est aussi, comme il est normal, le cas de la Trinité¹⁶. Un pouillé épiscopal, un peu antérieur, nous apprend que Notre-Dame est à la collation de l'évêque¹⁷. À partir de là, il est possible de remonter dans le temps pour aboutir à une hypothèse vraisemblable.

Sur la rive gauche de la Sèvre, Notre-Dame est citée comme siège d'un doyenné en 1330 mais aussi en 1235, date à laquelle le doyen s'appelle Maurice¹⁸. Cette église et cette paroisse sont sûrement issues de la chapelle castrale primitive, comme ce fut par exemple le cas à Guingamp¹⁹. Sa fondation ne doit donc pas être antérieure à celle du château mais son érection en paroisse peut se situer dès la fin du XI^e siècle ou peut-être dans le courant du XII^e puisque les sires de Clisson qui en étaient les maîtres pour l'avoir fondée, la remirent à l'évêque plutôt qu'aux moines comme c'était l'usage en début de période. Pour Saint-Jacques et pour Saint-Gilles, on peut déjà avancer que, compte tenu de ce que l'on sait de l'histoire générale, ces églises ont dû devenir des paroisses avant le début du XIII^e siècle puisqu'à cette date dans le diocèse le réseau paroissial est à peu près définitivement constitué²⁰. On dispose d'ailleurs en ce qui concerne Saint-Jacques d'un document qui en fait à peu près à coup sûr le siège d'une paroisse dès le milieu du XII^e siècle. Une bulle du pape Alexandre III de mai 1179 énumère les 129 *ecclesie* qui dépendent de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes. À cette date, dans ce type de document,

¹⁵ LONGNON, A., *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. 287.

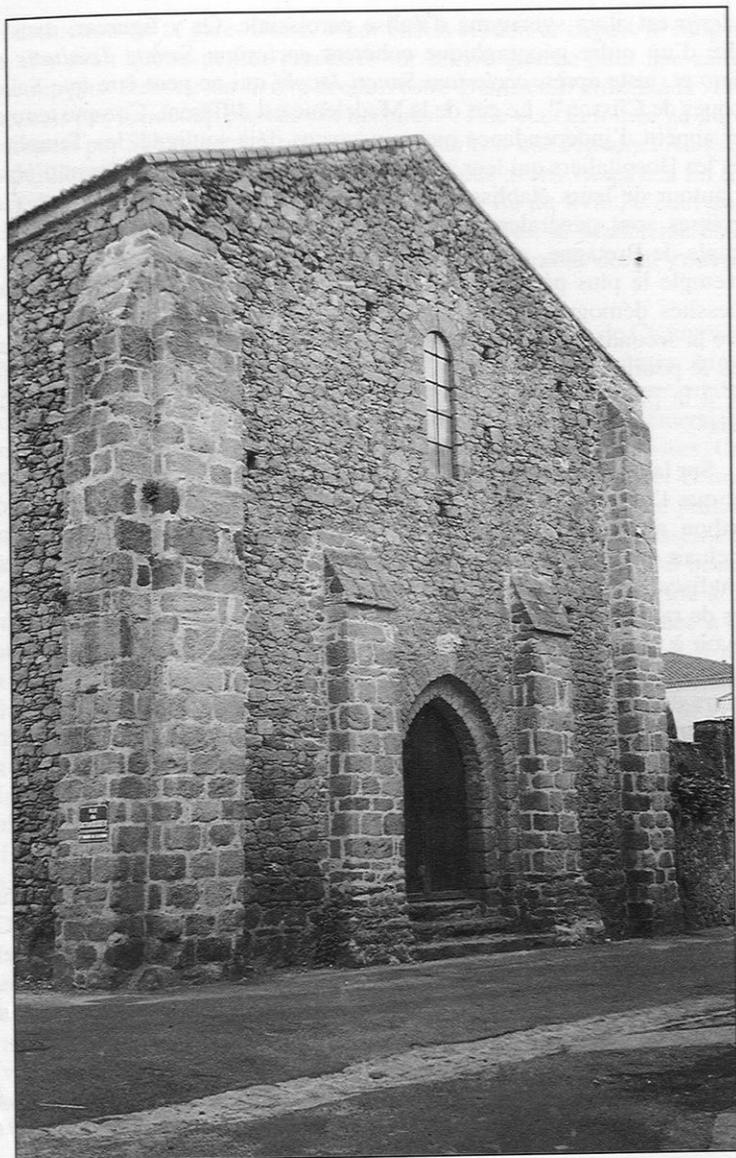
¹⁶ *Ibidem*, p. 293.

¹⁷ *Ibidem*, p. 269.

¹⁸ BERTHOU, P. de, *Clisson et ses monuments*, *op. cit.*, p. 107 et 441-442.

¹⁹ GUILLOT, H., «Les origines de Guingamp. Sa place dans la géographie féodale bretonne», *Mémoires de la Soc. d'hist. et d'archéo. de Bretagne*, t. 56, 1979, p. 81-100, ici, p. 88.

²⁰ TONNERRE, N.-Y., dans *Histoire du diocèse de Nantes*, dir. Durand, Y., Paris, 1985, p. 44.



Église Saint-Jacques - Façade
Cliché A. Chédeville

ecclesia est alors synonyme d'église paroissiale. Or y figurent, dans le cadre d'un ordre géographique cohérent *ecclesiam Sancte Trinitatis de Clicio* et, juste après, *ecclesiam Sancti Jacobi* qui ne peut être que Saint-Jacques de Clisson²¹. Le cas de la Madeleine est différent. Compte tenu de leur appétit d'indépendance que nous avons déjà souligné, les Templiers puis les Hospitaliers qui leur succédèrent après 1312, s'efforcèrent d'obtenir autour de leurs établissements des paroisses qu'ils contrôlaient. Ces paroisses sont généralement peu étendues, même en milieu rural : Le Temple-de-Bretagne, entre Nantes et Savenay avec ses 160 ha, en est l'exemple le plus proche²². Elles ne répondent donc pas à de véritables nécessités démographiques. La Madeleine a pu être érigée en paroisse entre la seconde moitié du XI^e siècle et le XV^e, au moment où elle apparaît dans le pouillé en même temps qu'est bâtie ou rebâtie la nef qui appartenait à la paroisse alors que l'édifice roman restait aux mains des religieux²³.

Sur la rive droite de la Sèvre, il n'y a que la Trinité qui pose problème tant que l'on ne tira pas parti de la bulle de 1179 citée plus haut : P. de Berthou arguant que le rôle des fouages de 1428 n'en fait pas état, concluait qu'elle n'était pas encore siège d'une paroisse²⁴. Mais ce document fiscal est incomplet et ne peut être pris en compte. Il n'y avait pas non plus de raison de croire à une création tardive pour éviter aux paroissiens d'avoir à traverser la Sèvre pour gagner l'église paroissiale : les paroisses situées en aval, comme Gorges ou Monnières sont établies de part et d'autre de la rivière. En outre, comme pour Saint-Jacques, le patronage de Saint-Jouin-de-Marnes renvoyait à la période d'apogée du monachisme bénédictin entre le milieu du XI^e siècle et la fin du XII^e : c'est ce que prouve la bulle d'Alexandre III. D'ailleurs, l'étude du ressort paroissial de la Trinité incite, comme nous l'allons voir, à en faire une paroisse plus ancienne que les autres.

Le finage communal de Clisson qui couvre actuellement 1140 ha, présente une disproportion évidente entre les deux rives de la Sèvre. Ce contraste était encore plus marqué avant la seconde moitié du XIX^e siècle lorsque la commune ne couvrait que 928 ha : elle fut étendue sur la rive gauche au nord et à l'ouest lors de l'établissement du chemin de fer et de

²¹ Ch.-L. GRANDMAISON, *Chartularium sancti Jovini* («Société de statistique du département des Deux-Sèvres», t. XVII, 1854, 2^{ème} partie), p. 40. Je remercie J. P. Brunterc'h d'avoir attiré mon attention sur ce document.

²² CHÉDEVILLE, A., «Naissance et développement du réseau paroissial en Bretagne : contribution à l'étude des limites communales actuelles», *Cahiers nantais*, n° 30-31, 1988 (*Mélanges J. -E. Gras*), p. 43-51, ici, p. 47.

²³ Berthou, P. de, *Clisson et ses monuments*, op. cit., p. 109.

²⁴ *Ibidem*, p. 55.

la construction de la gare. Donc, avant la Révolution et depuis le Moyen Âge, il y avait quatre petites paroisses sur la rive gauche pour une seule beaucoup plus étendue sur la rive droite. Notre-Dame était limitée à la ville close, soit pas beaucoup plus de six hectares²⁵. Elle était entourée au nord et à l'ouest par Saint-Jacques qui en faisait moins d'une centaine. Au sud, Saint-Gilles était une toute petite paroisse²⁶ : nous avons vu qu'à la fin du xv^e siècle elle avait été unie à Notre-Dame ; à la fin du xviii^e, c'était une trêve de Saint-Jacques²⁷. Plus vaste que Saint-Gilles, la Madeleine était cependant moins étendue que Saint-Jacques. L'ensemble devait couvrir autour de 200 ha.

Au contraire, la Trinité, bien délimitée entre le ruisseau de Chaintreau au nord et la Moine au sud, couvrait à elle seule plus de 700 hectares. Ainsi s'opposaient des paroisses de type urbain à une paroisse d'allure rurale, avec de vrais villages comme La Dourie ou La Brebionnière, même si sa superficie était inférieure à la moyenne de cette catégorie de paroisses. On peut ainsi avancer pour Clisson l'hypothèse d'une origine double. D'une part un château postérieur à l'an mil, qui joue rapidement un rôle prédominant et donne son nom à l'agglomération. De l'autre, un établissement monastique, sur l'autre rive de la Sèvre. Sans doute, celui-ci était-il beaucoup plus ancien, contemporain de l'essor de Saint-Martin de Vertou à la fin de l'époque mérovingienne, ce que ne contredit pas sa dédicace à la Trinité. Il avait dû organiser un finage entre Sèvre et Moine mais il ne jouait plus de rôle moteur au xi^e siècle, peut-être même fut-il un moment déserté puisque ce sont des chanoines qui occupent les lieux en 1105. La fondation du prieuré Saint-Jacques, sur la rive gauche, correspondrait alors à un souci ultérieur des moines de Saint-Jouin-de-Marnes comme à celui des sires de Clisson, de reconstituer plus étroitement la synergie château-prieuré, classique dans toute agglomération castrale, et d'en tirer profit. Ceci d'autant que rien ne prouve qu'un pont existait déjà sur la Sèvre qu'il fallait alors franchir à gué lorsque c'était possible ou à l'aide d'un bac.

Avec cinq paroisses, Clisson se trouve ainsi parmi les mieux dotées des villes de Bretagne. Parmi les agglomérations nouvelles, Fougères en avait trois, en comptant Rillé, tout comme Guingamp ou Vitré, deux seulement à Dinan et parmi les anciennes cités épiscopales, Rennes en comptait neuf et Nantes onze. Cette situation exceptionnelle ne rend pourtant pas vraiment compte de l'importance de l'agglomération. Les paroisses de la rive gauche étaient exiguës et ne regroupaient pas un grand nombre de

²⁵ *Ibidem*, p. 287.

²⁶ *Ibidem*, p. 127-128.

²⁷ Ogée-Marteville, *Dictionnaire historique... de Bretagne*, 2 vol., Rennes, 1843-1853, *sub verbo*.

fidèles ; d'ailleurs, au moins dès le xv^e siècle, Saint-Gilles fut rattachée à Notre-Dame. Les deux sanctuaires qui sont parvenus jusqu'à nous, tous deux de style roman, donc contemporains de la période qui nous occupe, sont fort modestes. La nef de Saint-Jacques est longue de 23 m et large de 8 ; la Madeleine, un peu moins large, mesure dans son ensemble un peu plus de 29 m. mais la nef réservée au culte paroissial au xv^e siècle, ne dépasse pas 8,45 m dans œuvre. Dans les deux cas, les façades, sans moulures ni chapiteaux, sont seulement agrémentées de quatre contreforts²⁸.

Les motifs de cette pluralité paroissiale peuvent être imputés à un dynamisme économique précoce mais aussi aux circonstances locales. La Trinité était certainement antérieure au château mais elle en était topographiquement bien distincte puisqu'elle en était séparée par la Sèvre. C'est l'une des raisons qui amenèrent à créer une paroisse castrale Notre-Dame qui n'était pas partout indispensable : La Guerche ou La Roche-Bernard s'en passèrent fort bien. La Madeleine dut son érection à la volonté d'autonomie des Templiers. Restent Saint-Jacques et Saint-Gilles pour lesquelles toutes les conjectures sont permises. Dernier élément d'appréciation : malgré ses cinq paroisses, Clisson n'attira pas d'emblée les ordres mendiants, attentifs comme on le sait à s'établir dans les milieux urbains actifs : c'est seulement en 1410 que fut construit dans le quartier de la Trinité un couvent de Franciscains²⁹, suite aux dispositions testamentaires d'Olivier de Clisson en février 1407, qui furent également à l'origine de la collégiale établie dans l'église Notre-Dame³⁰.

Une agglomération polynucléaire

L'examen des structures urbaines à partir du cadastre, d'autant plus précieux qu'il fut dressé dès 1809, est également révélateur. La Trinité est bien individualisée au confluent de la Sèvre et de la Moine. Le tracé de la voirie suggère un clôturé possible par la rue des Cordeliers et par la rue Saint-Antoine, qui passait même sur la rive gauche de la Moine. Ce peut être une illusion engendrée par la topographie : pour descendre et gagner le passage des rivières ou en remonter, la courbure de la voie atténuait la rigueur de la pente : un tracé analogue se retrouve en face avec la rue de la Collégiale. Le fait que le prieuré fût situé à l'extérieur de ce tracé n'est pas incompatible : à Dinan, le prieuré et l'église Saint-Malo demeurèrent hors les murs jusqu'à la fin du xv^e siècle.

²⁸ BERTHOU, P. de, *op. cit.*, p. 56-63 et 109-117.

²⁹ MARTIN, H., *Les ordres mendiants en Bretagne (vers 1230 - vers 1530)*, Rennes, 1975, p. 66-67.

³⁰ Dom Morice, *Preuves, op. cit.*, col. 779-782, .

Sur la rive gauche, le bourg castral est inscrit dans une enceinte grossièrement quadrangulaire que l'on peut également observer dans des fondations du XIII^e siècle, comme Saint-Aubin-du-Cormier. Un document publié par P. de Berthou permet d'avancer une date pour l'établissement de cette enceinte³¹. En 1217, Guillaume, sire de Clisson, qui avait occupé un terrain appartenant aux Hospitaliers pour y établir «les douves et les fossés», leur en donne un autre dont la maison qui y sera bâtie pourra être appuyée à la muraille. La plupart des historiens ont vu là une allusion à l'agrandissement du château³² : rien ne le prouve ; le texte ne fait même pas mention de cet édifice. Le terrain exproprié ne devait pas être dans le château lui-même ; il pouvait se situer dans la basse-cour, ce qui ne serait pas anormal. Mais il est encore plus vraisemblable que le texte concerne l'enceinte urbaine à l'intérieur de laquelle cette maison avait vraiment sa place. Y eut-il une autre enceinte avant celle-là ? La rue de la Collégiale, en quart de cercle, pourrait témoigner d'une première clôture si elle n'était pas également commandée par la topographie. Dans ce cas, le parcellaire régulier, à l'ouest de la rue des Halles, résulterait d'un lotissement exécuté en un second temps. Outre l'église Notre-Dame, entièrement reconstruite au XIX^e siècle, la ville close abrite sans doute déjà les halles, sous une forme ou sous une autre, toutes proches de l'entrée du château qu'elles contribuent à ravitailler et qui sont sous son immédiate protection.

Au nord, en terrain plat, des limites de parcelles formant un arc de cercle au nord-est de l'église Saint-Jacques, suggèrent avec force une limite qui pourrait être celle d'un bourg monastique pas autrement connu faute d'archives. Au sud, le cadastre ne révèle plus rien de la paroisse Saint-Gilles, décidément bien modeste. Seul figure l'emplacement de l'église au rebord du versant abrupt qui domine la Sèvre. À 600m. plus au sud, longtemps séparé de Saint-Gilles par une zone semi-rurale, vient enfin le quartier de La Madeleine, appuyé en arc de cercle au ruisseau qui limite le diocèse de Nantes et la Bretagne vers la paroisse de Cugand qui faisait partie des marches. C'est le seul dont on soit assuré qu'il était qualifié de «bourg» au XIII^e siècle³³.

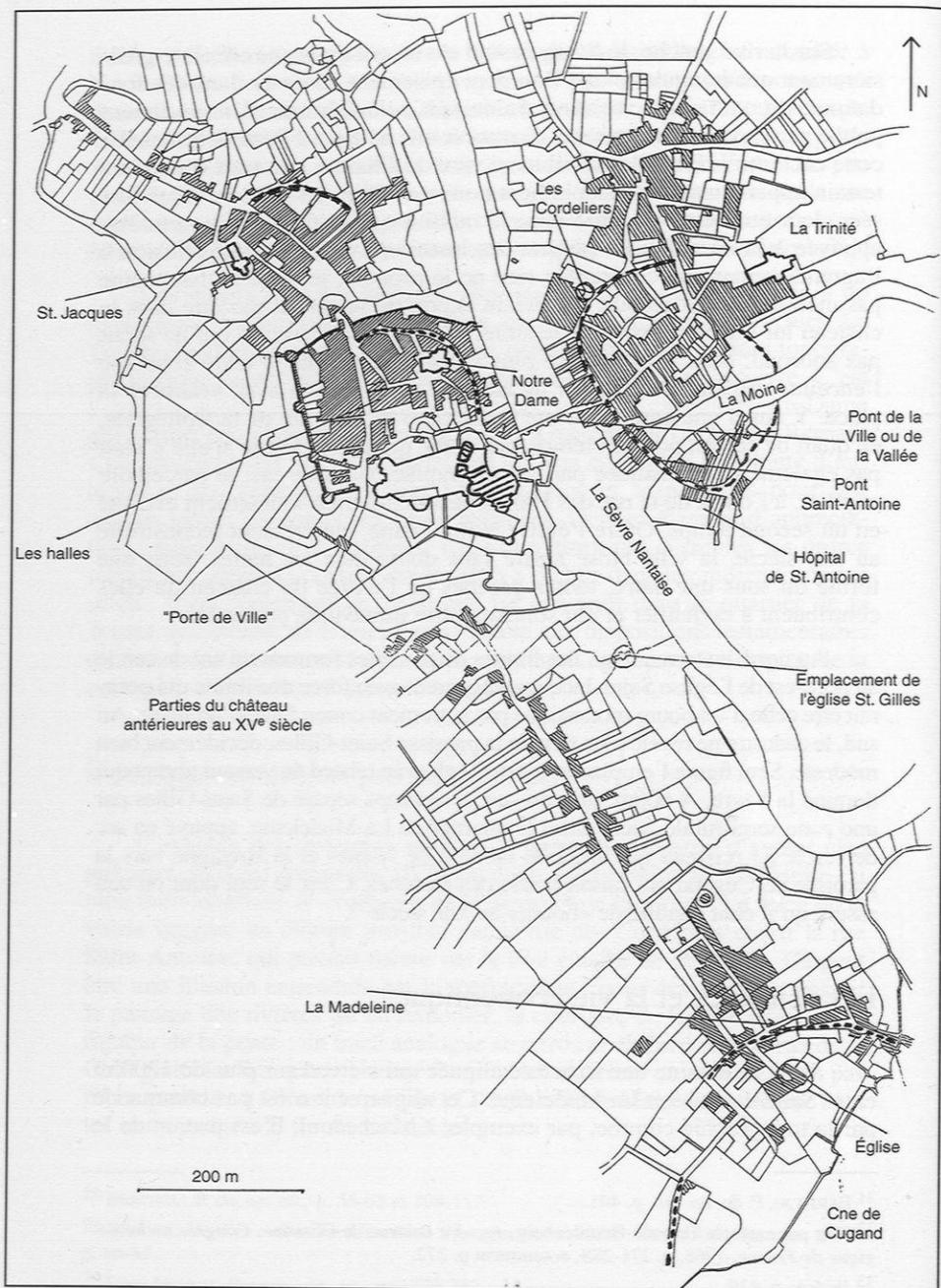
Les échanges et la vie économique

Ainsi se dessine une structure alignée qui s'étend sur plus de 1200 m entre Saint-Jacques et La Madeleine. Cet alignement n'est pas commandé par la topographie comme, par exemple, à Machecoul. Il est tentant de le

³¹ BERTHOU, P. de, *op. cit.*, p. 441.

³² Voir par exemple Erlande-Brandenburg, A., «Le château de Clisson», *Congrès archéologique de France*, 1968, p. 271-288, notamment p. 272.

³³ *Ibidem*, p. 439.



Plan de Clisson d'après le cadastre de 1809

Relevé F. Tournier

rapporter à l'importance d'une voie nord-sud qu'évoquent aussi les dédicaces à saint Jacques et à saint Gilles, que matérialiseraient également les deux portes de la ville orientées de la même manière. De nos jours, cet axe urbain n'aboutit qu'à des routes secondaires vers Gorges au nord et, plus encore, vers Cugand au sud. Il est bien difficile de savoir ce qu'il en était aux temps anciens. Certes, le réseau routier n'a jamais été orienté dans le sens ouest-est même si l'existence de chemins sauniers est vraisemblable. Mais l'on est également très mal documenté en ce qui concerne les voies entre la Bretagne vers le Poitou et au-delà. Seule est toujours attestée celle qui, de Nantes à Montaigu, passait à Aigrefeuille à quelque dix kilomètres de Clisson. À Clisson même, l'axe vers Mortagne puis Poitiers par Torfou, qui suivait la rive droite de la Sèvre et franchissait la Moine à la Trinité est considéré comme une voie romaine sans que cela soit prouvé de manière archéologique. Si l'on examine les cartes les plus anciennes, qui ne sont pas antérieures au XVIII^e siècle, l'on constate que sur plusieurs d'entre elles la route qui vient de Nantes ne dépasse pas Clisson³⁴. Au XVII^e siècle, quand en 1636 Dubuisson-Aubenay parcourt la région, venant de Mauléon il passe à Torfou puis fait un crochet par Tillières où il n'avait rien à voir, avant de gagner Clisson, comme si la route directe n'existait pas ou était alors impraticable. De là, il donne trois itinéraires possibles pour gagner Nantes dont l'un par Saint-Lumine puis Aigrefeuille³⁵. Aucune carte et aucun récit n'indiquent un itinéraire vers le sud par la rive gauche de la Sèvre. Seule, la carte de Cassini (n° 131) porte une route qui, laissant Saint-Gilles et La Madeleine à gauche, gagne Montaigu par La Bernardière. Actuellement, cet itinéraire, connu sous le nom de «voie romaine» n'existe plus que sous forme de tronçons réduits à un chemin de terre ou envahis par la végétation, preuve s'il en était besoin qu'une route peut pratiquement disparaître du paysage en moins de deux siècles. Sur cette carte de Cassini, elle sort de la ville par la porte nord mais auparavant, comme il est logique, elle devait sortir par la porte sud qui, en effet, sur le cadastre, ne s'ouvre pas vers le sud, vers La Madeleine, mais nettement vers le sud-ouest. Faut-il conclure à l'aide de cette documentation tardive que l'axe nord-sud suggéré par le plan est le simple fruit du hasard ? Ce serait oublier, d'une part, que les Templiers étaient gens trop avisés pour aller s'établir dans un cul-de-sac et, d'autre part, que quasiment jusqu'au XVIII^e siècle les itinéraires dans ces régions au relief peu marqué furent multiples, diffus et fluctuants selon les saisons bien sûr mais aussi en fonction de la présence d'un pont, d'un seigneur avide ou au contraire d'un monastère hospitalier ou riche en reliques. Par conséquent, il est tout à fait vraisemblable qu'au XI^e siècle, pèlerins, marchands et migrants divers

³⁴ GAUDILLAT, C., *Cartes anciennes de la Bretagne, 1582-1800*, Spézet, 1999.

³⁵ DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, 2 vol. Nantes, 1898, t. II, p. 176 et 178-179.

aient préféré suivre la rive gauche de la Sèvre, suivant une voie qui leur offrait l'accueil de deux établissements monastiques et la protection d'un château, qu'eux-mêmes contribuèrent à développer par les dépenses qu'ils y faisaient et les droits qu'ils y payaient. Si cette voie dut connaître son apogée aux XII^e et XIII^e siècles, on peut considérer qu'elle était abandonnée au moins vers le sud à la fin du XVI^e siècle puisqu'elle fut oblitérée par les nouveaux bastions autour du château pendant que la porte de ville s'ouvrait au sud-ouest sur la route vers Montaigu.

Lieu de passage, Clisson abritait des activités économiques sur lesquelles nous sommes peu documentés. Certes, la faible étendue des paroisses de la rive gauche incite à penser que leurs ouailles ne se livraient pas en majorité à des activités rurales ; il y avait parmi eux des vigneron mais c'était là une activité péri-urbaine classique. D'autres renforçaient la domesticité du château. Dans l'ensemble pourtant la population devait se consacrer à l'artisanat et aux échanges. Le silence des sources est malheureusement total jusqu'à la fin du XII^e siècle ; elle ne sont guère plus fournies avant le XV^e. Trois actes non encore publiés proviennent de l'abbaye cistercienne de Buzay³⁶. Dans le plus ancien, de la fin du XII^e siècle, Gaudin, sire de Clisson, concède ce que les moines ont reçu de Jean Constantin, à savoir «la maison dans laquelle il mangeait, buvait et dormait», ainsi qu'une vigne et un vieux pressoir. En 1218, Guillaume, sire de Clisson, confirme aux moines la demeure (*herbergamentum*) du même Jean Constantin, à moins que ce ne soit son fils, avec pressoir et cellier et avec, en plus, une maison où il y a une écurie pour chevaux et une chambre munie d'une cheminée avec un verger et encore une autre maison et des vignes. Incontestablement, ce Jean Constantin est un bourgeois aisé ; sa richesse provient-elle seulement de la viticulture ou les chevaux ne servent-ils pas également au roulage ? Toujours en 1218, le même Guillaume indique que Simon, seigneur de Sion, a cédé pour trois ans à Buzay les revenus qu'il lui avait donnés sur le moulin à fouler les draps situé au pied du château. Si l'activité viticole est déjà bien attestée dans la région, c'est la première mention de l'artisanat textile, consacré ici à la laine, qui donnera plus tard une certaine notoriété aux toiles connues sous le nom de «clissons».

P. de Berthou a publié de son côté deux chartes concernant les Templiers³⁷. En 1213, l'évêque de Nantes, Étienne, notifie un accord entre le seigneur de Clisson, Gaudin, et l'ordre militaire. Le premier met fin au conflit qui l'opposait aux Templiers, leur rend ce qu'il leur avait pris et les

³⁶ SARRAZIN, J.-L., *Recueil et catalogue des actes de l'abbaye cistercienne de Buzay en pays de Rais (1135-1474)*, 4 vol. dactyl., Nantes, 1977, n° 40, 71 et 72.

³⁷ BERTHOU, P. de, *Clisson et ses monuments, op. cit.*, p. 438-442. Une troisième, de 1217, concerne les Hospitaliers ; elle a été envisagée plus haut.

libère de toutes charges tant sur leurs terres que sur leurs vignes. Il leur cède ce que leurs hommes lui devaient, ne retenant dans leur bourg qu'un droit de mesurage (*minagium*) sur les grains. Ils pourront édifier sur leurs terres aussi bien des maisons que des fours et des moulins mais il ne les autorise pas à établir une foire ou un marché (pour ne pas concurrencer ceux qu'il contrôle mais que l'on ne connaît pas autrement). Le bourg de La Madeleine abrite cependant des activités commerciales car l'acte fait état d'un Maurice le mercier (qu'il faut peut-être lire Lemercier, surnom devenu patronyme) qui avait dû donner pour des raisons que nous ignorons des cautions pour une somme considérable de cent marcs. D'ailleurs, globalement, la commanderie représente une grande valeur car Guillaume s'engage à payer pas moins de 7 000 sous s'il ne respecte pas cet accord. La seconde charte ne concerne pas directement notre sujet. En 1235, Guillaume Sauvage, dont le manoir, reconstruit et rénové subsiste toujours près de La Madeleine, cède aux Templiers les droits qu'il perçoit dans la campagne en cinq endroits non identifiés. Pourtant, ces noms en *-ière* et en *-erie* indiquent une origine récente et nous rappellent que l'essor urbain est alors inséparable de celui des campagnes.

En dépit de l'obscurité documentaire évidente qui entoure les trois premiers siècles de l'histoire de Clisson, il est possible de proposer un schéma d'évolution même s'il demeure largement hypothétique et par conséquent provisoire. Un premier établissement humain dédié à la Trinité apparaît d'abord à la fin de l'époque mérovingienne ou au début de l'époque carolingienne sous la forme d'une dépendance de l'abbaye Saint-Martin de Vertou. Comme l'abbaye dont il dépend, il tombe ensuite en décadence et les moines le désertent : en 1105, ce sont des chanoines augustins qui occupent les lieux, de manière provisoire puisque Saint-Jouin-de-Marnes vient rendre de la vigueur au réseau de Vertou. La Trinité contrôle un assez vaste finage qui doit constituer sa paroisse. À cette date, la rive gauche est en plein essor autour du château né au début du XI^e siècle. Outre la paroisse castrale, trois autres paroisses voient le jour avant le XIII^e siècle. Leur ressort restreint indique que la population n'y vit pas que du travail de la terre. Mais leur nombre n'est pas forcément l'indice d'un essor démographique considérable. Saint-Jacques traduit le souci des moines – ou du seigneur – de s'établir plus près du château. La Madeleine, plus tardive, est née du souci d'autonomie des Templiers. Saint-Gilles, sans parrainage puissant, va végéter avant d'être rattachée à Notre-Dame, puis à Saint-Jacques. Comme la plupart des agglomérations de ce temps, Clisson affecte une structure polynucléaire mais l'alignement des paroisses de la rive gauche est un phénomène assez exceptionnel qui doit s'expliquer par la présence d'un itinéraire nord-sud disparu depuis. Site militaire consacré par l'importance de son château, centre religieux élevé à la dignité de doyenné, Clisson est au XIII^e siècle un centre actif au cœur de la région qu'il domine, animé aussi – sa structure au long d'une voie en

est l'indice – par le trafic entre la Bretagne et les régions plus méridionales. Deux des principaux produits élaborés par l'économie médiévale : le vin et les draps sont mentionnés dans les rares documents dont on dispose.

Telle qu'on peut la reconstituer, l'évolution de Clisson du XI^e au XIII^e siècle n'est pas sensiblement différente de celle des autres agglomérations castrales de cette époque, elle se distingue toutefois par la pluralité précoce de ses paroisses et par leur localisation au long d'un même axe.

André CHÉDEVILLE

RÉSUMÉ

Clisson doit son nom au château édifié peu avant le milieu du XI^e siècle sur la rive gauche de la Sèvre. Sur la rive droite, le prieuré de la Trinité, mentionné en 1105, est sûrement beaucoup plus ancien. Il a dû être précocement le siège d'une paroisse rurale d'environ 700 h. En revanche, sur la rive gauche, quatre sanctuaires postérieurs au château : Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Gilles et la Madeleine sont, sauf peut-être le dernier, sièges de paroisses à la fin du XII^e siècle. Ensemble, celles-ci ne couvrent pas plus de 200 ha et apparaissent comme de type urbain. Clisson, avec ses cinq paroisses, est l'une des mieux dotées des villes de Bretagne. Elle offre une structure polynucléaire centrée sur ces églises. Celles de la rive gauche sont alignées sur un axe qui doit correspondre à une importante voie de circulation nord-sud disparue ensuite. Lieu de passage, Clisson abritait des activités économiques mal connues : seules sont mentionnées la viticulture et le travail de la laine.